

MCCC UE Sport 2024-2025

L'UE sport est accessible à tous les étudiants de Licence, au maximum une fois par année universitaire et aux étudiants de Master si cette possibilité est prévue dans les maquettes pédagogiques de Master.

L'inscription pédagogique est effectuée au service des sports.

Compétences visées

Compétences interdisciplinaires :

Acquérir des compétences en cohérence avec le champ disciplinaire de sa formation. Exemple : études de santé/activité physique et santé.

Compétences santé bien être :

Apprendre à gérer sa santé et son bien-être tout au long de sa vie.

Compétences disciplinaires :

Développer des compétences spécifiques dans les différentes activités physiques et sportives.

Compétences transversales (à visée d'insertion professionnelle) :

- Travailler en équipe : argumenter et échanger.
- Gérer une équipe.
- Créer et innover.
- Maîtriser la démarche de projet

Compétences liées à l'engagement étudiant :

- Pratiquer comme compétiteur, juge, arbitre ou artiste.
- Mission associative/management.

Cette UE est évaluée dans le cadre du Contrôle Continu Intégral (CCI) avec seconde chance intégrée.

La présence aux cours est obligatoire.

Modalités de contrôle de connaissances :

Quatre notes seront attribuées à chaque étudiant :

- Motricité : /20 points
- Performance : /20 points
- Participation, implication, respect des règles sur le terrain, esprit d'équipe : /20 points
- Théorie (Connaissances délivrées par l'enseignant pouvant donner lieu à la rédaction d'un dossier ou à une épreuve écrite) : /20 points

La seconde chance est intégrée dans les modalités de mise en oeuvre du contrôle continu.

Modalités de seconde chance :

Le résultat final du contrôle continu de l'UE intégrant la seconde chance correspond à la moyenne des trois meilleures notes obtenues pendant le semestre.

L'UE sport étant en CCI intégrale avec 2^{de} chance intégrée, pour les maquettes disposant de deux sessions la note de la session 1 sera reportée sur la note de la session 2.

Absences :

Toute absence doit être justifiée dans un délai de 8 jours auprès de l'enseignant ou du service des sports. Seront considérées les absences suivantes, sur présentation de justificatifs :

- les raisons médicales
- les raisons familiales graves
- les convocations sur présentation d'un justificatif

Trois absences justifiées maximum par semestre sont autorisées.

En cas de blessure, sauf avis médical contraire, l'étudiant est tenu d'assister aux cours.

Contact administratif de l'UE Sport :

Service des sports (SUAPS) - Direction Vie de campus sport@u-paris.fr

Responsable de l'UE : Stéphane Bonnici